



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Délégation Académique à la Formation Professionnelle Initiale et Continue  
Service Académique d'Information d'Orientation**

## Séquence d'observation en milieu professionnel en classe de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique

---

### Instruction du 21 mars 2024 relative à la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique

#### **DAFPIC**

Affaire suivie par : Pascal FOURESTIER

Mél : [pascal.fourestier@ac-creteil.fr](mailto:pascal.fourestier@ac-creteil.fr)

#### **SAIO**

Affaire suivie par : Elisabeth BOYER

Mél. : [elisabeth.boyer1@ac-creteil.fr](mailto:elisabeth.boyer1@ac-creteil.fr)

---

*Texte de référence et ressources :*

[Décret n° 2023-1111 du 29 novembre 2023 relatif à l'instauration d'une séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique](#)

[Arrêté du 29 novembre 2023 relatif à la séquence d'observation en milieu professionnel en classe de seconde générale et technologique](#)

[1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr)

[Le stage de seconde GT](#)

---

Dès cette année scolaire, les élèves de seconde générale et technologique des établissements publics et privés sous contrat avec l'Etat devront effectuer du 17 au 28 juin 2024 :

- Un stage d'initiation ou d'application en milieu professionnel ;
- Ou un séjour de cohésion ou une mission d'intérêt général dans le cadre du service national universel ;
- Ou une mobilité scolaire européenne et internationale d'une durée minimale de deux semaines.

Près de 120 000 élèves sont concernés en Ile-de-France, 42 000 dans l'académie de Créteil.

L'objectif du stage en milieu professionnel est d'offrir aux élèves un temps pour découvrir un environnement technologique, économique et professionnel en lien avec les programmes d'enseignement, d'approfondir leur découverte des métiers et d'affermir leurs choix d'orientation.

Inscrit au projet d'établissement et s'appuyant sur les principes et objectifs du Parcours Avenir, ce stage de fin de 2<sup>nd</sup>e générale et technologique donne notamment l'opportunité aux élèves de développer leur sens de l'engagement et de l'initiative et de préciser leur projet d'orientation scolaire et professionnel en visant, au-delà de leur choix d'orientation, l'acquisition d'une culture économique et professionnelle.

## **1- Les modalités du stage en milieu professionnel**

Il s'agit d'une séquence d'observation obligatoire qui pourra être effectuée dans une entreprise, une association, une administration, un établissement public ou une collectivité territoriale. La séquence d'observation en milieu professionnel est **facultative** pour les élèves de seconde de la **série technologique hôtellerie et restauration (STHR)**, dont la formation comprend un stage d'initiation ou d'application obligatoire de quatre semaines en milieu professionnel.

Les élèves effectueront leur **stage du 17 au 28 juin 2024** :

- Prioritairement 2 semaines dans la même structure,
- Exceptionnellement 2 fois 1 semaine dans 2 structures différentes de manière consécutive afin de donner l'opportunité aux élèves de découvrir divers domaines professionnels ou deux environnements professionnels différents dans un même domaine.

Les élèves peuvent être accueillis individuellement ou en groupe selon les offres proposées par les structures.

Une convention doit impérativement être signée par le lycée avec la structure d'accueil, pour mettre en œuvre cette séquence d'observation en milieu professionnel. Elle précise notamment les activités prévues, les compétences visées et les modalités d'évaluation.

La convention de stage, qui doit être signée par la structure d'accueil et par le chef d'établissement, sera dématérialisée sur la plateforme [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr), ce qui permet de gagner en rapidité et en sécurité. La foire aux questions [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr) indique qu'un modèle de convention figurera en annexe de la circulaire relative aux séquences d'observation pour les élèves de lycée général et technologique qui sera prochainement publiée au bulletin officiel de l'éducation nationale.

## **2- L'accompagnement des élèves dans la recherche des lieux de stage et de la préparation de leur stage**

L'organisation de la séquence est placée sous la responsabilité du chef d'établissement qui s'appuie, pour la mettre en place, sur les membres de l'équipe éducative, tous mobilisés pour permettre aux élèves de trouver des stages ambitieux, de qualité et faisant le lien avec leur projet d'orientation en cours d'élaboration.

La plateforme nationale [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr) qui regroupe les offres de stage ouvre le 25 mars 2024. Dès cette date, vous communiquerez cette adresse à l'ensemble des élèves de 2<sup>nd</sup>e GT. Par ailleurs, d'autres offres de stage sont disponibles, notamment celle de l'agence **Oriane**, l'agence régionale de la promesse républicaine et de l'orientation, qui propose également une [banque de stages pour les lycéens](#).

Un accompagnement dans l'appropriation des informations présentes sur cette plateforme est systématiquement mis en place. Les équipes pédagogiques en lien avec les psychologues de l'éducation nationale veillent à s'appuyer sur les heures dédiées pour accompagner les élèves dans l'identification des stages en lien avec le projet d'orientation et leurs démarches de candidature. Pour préparer ces séquences pédagogiques, les équipes peuvent s'appuyer sur les ressources nationales de l'ONISEP mais également sur les ressources de la plateforme [Le stage de seconde GT](#) de la région académique Ile-de-France. Ces ressources peuvent s'enrichir des actions, exemples d'activités et documents élaborés et partagés par les établissements dans la rubrique « Découvrir des mises en œuvre établissement ».

Dans les lycées polyvalents, les bureaux des entreprises peuvent aider à identifier des structures d'accueil pour les élèves de 2<sup>nde</sup> GT, dans le cadre des partenariats déjà contractualisés.

Si un élève ne trouve pas de lieu d'accueil pour effectuer sa séquence d'observation en milieu professionnel, il sera accueilli dans son établissement. Il bénéficiera d'un accompagnement de découverte des environnements professionnels organisé au sein du lycée, sous la forme par exemple de recherches documentaires, de rencontres avec des professionnels, de visites d'entreprises.

### **3- Le suivi des élèves durant la séquence d'observation en milieu professionnel**

Le suivi des élèves est effectué par un ou plusieurs professeurs, pas nécessairement le professeur principal de la classe. Les enseignants prennent en charge cette mission quand ils sont peu ou qu'ils ne sont pas ou plus mobilisés comme correcteurs ou examinateurs pour le baccalauréat ou le BTS durant la période où se déroule la séquence d'observation.

Ce suivi des élèves s'effectue également dans l'organisme d'accueil. Il est pris en charge par un tuteur qui suit le stage de l'élève. Le tuteur en milieu professionnel doit prévenir l'établissement sans délai, en cas de défaut d'assiduité de l'élève ou de maladie. Le professeur chargé du suivi de l'élève doit être joignable sur toute la période où l'élève effectue sa séquence d'observation. Il relaie ces informations auprès du conseiller principal d'éducation qui en informe immédiatement la famille.

### **4- Le rapport de stage (*optionnel*)**

Chaque élève est invité à élaborer un court rapport qui explicitera les apports du stage selon les objectifs précités. Chaque établissement définira pour la rentrée scolaire en début de 1<sup>ère</sup> générale ou technologique les modalités de partage des expériences d'observation en milieu professionnel des élèves au sein de leur classe sans que cette restitution prenne la forme d'un exposé individuel. Les équipes éducatives sont invitées à réfléchir en amont de la rentrée à ces modalités.

### **5- Faire de l'établissement ou de l'école un lieu de stage**

Comme les services du rectorat et les services départementaux de l'éducation nationale, tous les établissements publics et privés sous contrat avec l'Etat et toutes les écoles sont invités à se mobiliser pour accueillir au moins un élève en séquence d'observation en milieu professionnel du 17 au 28 juin 2024, même si l'accueil d'un petit groupe d'élèves est plutôt recommandé.

Pour devenir une structure d'accueil, il faut s'inscrire sur la plateforme nationale [1jeune1solution.gouv.fr](http://1jeune1solution.gouv.fr) en quatre étapes :

1. Créez votre compte depuis la page d'accueil en cliquant sur « Créer mon compte » et sélectionnez « Entreprise, Administration ».
2. Déposez une ou plusieurs offres de stage en cliquant sur « Publier une offre » : secteur d'activités, métiers à découvrir, activités proposées ; nommez le dépositaire de l'offre et le numéro de contact.
3. Recevez des candidatures directement sur votre espace.
4. Signez la convention dématérialisée en ligne et préparez l'arrivée de l'élève.

Pour toute question relative au partenariat avec des entreprises, le service DRAFPIC est à votre écoute : [ecoleentreprise@ac-creteil.fr](mailto:ecoleentreprise@ac-creteil.fr)

Pour toute question relative à l'accompagnement à l'orientation, le service DRAIO est à votre écoute : [ce.saio@ac-creteil.fr](mailto:ce.saio@ac-creteil.fr)

**La rectrice de l'académie de Créteil**

**Julie Benetti**

## **Annexe 1 : Proposer des activités en lien avec la découverte des métiers, les compétences à s'orienter et l'élaboration du projet aux élèves de classe de 2de qui n'aurait pas trouvé de lieu de stage d'observation**

« Si un élève ne trouve pas de lieu d'accueil pour effectuer sa séquence d'observation en milieu professionnel, il sera accueilli dans son établissement. Il bénéficiera d'un accompagnement de découverte des environnements professionnels organisé au sein du lycée, sous la forme par exemple de recherches documentaires, de rencontres avec des professionnels... »

- **Identifier les professionnels du lycée et leur environnement de travail.**

- Établir la liste des professionnels exerçant dans l'établissement, regrouper les métiers par domaine, relation hiérarchique ou employeur.
- Réaliser une enquête métier par jour de l'un des professionnels du lycée  
Séance « Préparer une enquête métier » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/preparer-une-enquete-metier#preacuteparation-dun-questionnaire>  
Séance « Interviewer un professionnel » <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/visiter-une-entreprise/interviewer-un-professionnel>
- Réaliser une fiche métier  
Séance « Réalisation d'une fiche métier » <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/worldskills-realiser-un-reportage-photo-sur-un-metier-de-la-competition/worldskills-realisation-d-une-fiche-metier>

- **Découvrir un secteur professionnel ou un métier par jour**

- Découvrir des métiers qui recrutent <https://www.onisep.fr/portraits-de-pros>
- Séance en autonomie « Découvrez les métiers scientifiques ! » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/decouvrez-les-metiers-scientifiques>
- Collection « Mon orientation ? Je gère ! » <https://www.onisep.fr/orientation/le-lycee/mon-orientation-je-gere-!-lycee-general-et-technologique>
- Participation à un Métier en direct : <https://avenirs.onisep.fr/equipes-educatives/gros-plan-sur-la-decouverte-des-metiers/les-metiers-en-direct> (inscription individuelle possible)
- Onisep TV : <https://oniseptv.onisep.fr/>, série « Dans mon entreprise de... », « Mon métier de... »
- Visiter une entreprise : <https://reso-avenirs.onisep.fr/decouverte-du-monde-professionnel-des-secteurs-et-metiers/visiter-une-entreprise>
- Accueil d'un ambassadeur Séance « Rencontrer les ambassadeurs et ambassadrices de lycée professionnel » <https://reso-avenirs.onisep.fr/informations-sur-les-parcours-et-les-formations/accueillir-les-ambassadeurs-et-ambassadrices-de-lycee-professionnel-au->



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

[college/rencontrer-les-ambassadeurs-et-ambassadrices-de-lycee-professionnel](#)

- Visite de lycée pro : séquence « Visiter les plateaux techniques d'un lycée professionnel » <https://reso-avenirs.onisep.fr/informations-sur-les-parcours-et-les-formations/visiter-les-plateaux-techniques-d-un-lycee-professionnel>
- Echanger avec un professionnel via My Job glasses <https://www.myjobglasses.com/echanger-avec-un-professionnel-ile-de-france>
- Quiz découvrir les secteurs professionnels <https://kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation/decouvrir-les-secteurs-professionnels>
- **Égalité homme/femme**
  - Séance en autonomie « Découvrez les métiers et les filières au-delà du genre » : <https://reso-avenirs.onisep.fr/ressources-transversales/decouvrez-les-metiers-et-les-filières-au-dela-du-genre>
- **Connaissance de soi et construction du projet**
  - En médiation (prof-doc/PsyEn/AED), séquence « Transformer ses expériences en compétences » <https://reso-avenirs.onisep.fr/connaissance-de-soi-et-construction-de-son-projet/transformer-ses-experiences-en-competences>
  - Savoir, savoir-faire, savoir être, de quoi parle-t-on ? (quiz) : <https://kitpedagogique.onisep.fr/forum-orientation/mieux-se-connaître/decouvrir-le-monde-des-competences>